

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 7 mai 2020

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. Mme M. LAFOURCADE, Mme V. MAGNIER (représentée par Mme Ferrand Nagel), Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE, Mme F. LABARTHE, M. DUROY (représenté par Mme Magnier)

Collège B : M. E. DUBOIS, Mme S. FERRAND-NAGEL, M. P. GILLET, Mme GROFFE (représentée par M. Labarthe), M. DUBOIS, M. JN. SENNE, Mme NICOLAS-HEMAR, Mme ABADIE

Collège BIASS : M. L. JAN (représenté par M. Ricard), M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI

Collège personnalités extérieures : M. J.-P. HOSS, M. RECOING (représenté par M. Hoss), Mme DESJUZEUR, Mme FRAYSINNET

Collège étudiants : Mme LABAUME (absente), Mme ROQUES (excusée), Mme BENSTANDJI (absente), M. RATHELOT (absente), M. LEROY (absente), Mme LAGARDE (absente)

Invités : Mme CORDEBARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme C. FOURNO, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE, M. SADI, Mme LE DANG,

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du PV du conseil de fac du 3 avril 2020
- II. Bilan examens première session à distance
- III. Discussion sur les modalités du « déconfinement » au 11 mai (ouverture de la faculté, dispositions techniques, restauration...)
- IV. Organisation de la seconde session d'examens
- V. Organisation des inscriptions

La séance est ouverte à 9h00

Le Doyen informe que la chronologie de l'ordre de jour sera modifiée car L. Martineau a une réunion à 10h00. Par ailleurs, le doyen informe que la séance est enregistrée.

Le second point qui sera abordé sera celui du déconfinement.

I. APPROBATION PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 3 AVRIL 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II. BILAN EXAMEN A DISTANCE - 1^{ER} SESSION

Le bilan est très bon autant au niveau de la participation des étudiants que de l'organisation des examens eux-mêmes.

Chaque année il est possible de voir le taux de participation.

Le taux de défaillance pour cette année est plus faible ou au moins égal qu'en présentiel en temps normal.

L'enseignement à tirer de ce faible taux de défaillance c'est que la fracture numérique est minime.

Sur la tenue des examens (130 épreuves organisées à ce jour) :

- Un gros problème technique (résolu dans les 24 heures)
- Quelques petits problèmes techniques (résolus sur l'instant)
- Un problème de fond renvoyé au jury

S'agissant des problèmes techniques, e.campus a bien fonctionné ; le Doyen remercie tous les services pour leur implication.

M. Sadi précise qu'un maximum de tutoriels ont été faits pour accompagner les enseignants.

Mme Brault atteste de ces bons résultats grâce aux engagements de la faculté et de ses enseignants et les salue.

Le Doyen est bien conscient qu'il y a une contradiction fondamentale : tout le monde aurait souhaité que cette session se passe dans des conditions normales et d'un autre côté il n'était pas possible de refuser aux étudiants l'avancement normal de leur vie et dans leur cursus.

Mme Charreire-Petit précise que l'important est d'avoir pu gérer tous les processus critiques dans les temps en comptant sur les services administratifs qui eux aussi ont fonctionné en mode dégradé.

Il faut rester mobilisés notamment les sessions EAD. Il faut aussi pouvoir gérer les candidatures et les inscriptions à venir.

Le dialogue a été constant par mail, visioconférence ou téléphone avec les représentants des étudiants.

Mme Ferrand-Nagel complète le point sur les examens en prononçant des remerciements appuyés à Emmanuel Dubois.

Un oral va être fait en économie, dans les tutoriels reçus il manque la manière d'utiliser la salle d'attente virtuelle. Est-il possible d'avoir des contacts voire des témoignages de collègues juristes ayant déjà utilisé l'outil ?

M. Sadi acquiesce.

Mme Ferrand-Nagel précise qu'elle a fait un test avec ses étudiants qui doivent passer à l'oral et sur un groupe de 35, 9 étudiants ont rencontré des problèmes techniques (caméra).

Des étudiants chinois qui sont actuellement rentrés chez eux et n'ont aucun moyen d'accès à la plateforme et demandent qu'à la place ils peuvent utiliser WhatsApp en donnant un autre rendez-vous ?

Le Doyen précise que la faculté est tenue de proposer la plateforme numérique de l'université pour des raisons liées à sécurité des données, à la certitude des inscriptions mais dès lors que les étudiants sont identifiés il est possible de passer par une autre plateforme.

Mme Ferrand-Nagel voudrait savoir quoi faire pour les étudiants chinois qui réclament un écrit plutôt qu'un oral ? (Différenciation des modes de notation). Jusqu'où aller dans la souplesse ?

Mme Charreire-Petit pense qu'il faut considérer que l'on peut s'adapter mais en faisant attention à la manipulation. Il semble risqué d'avoir des modalités d'examen différentes pour un même groupe. Il faut sécuriser l'examen.

M. Sadi précise que s'il y a 2 ou 3 jours d'oraux il est possible de basculer d'un jour à l'autre (si même matière et même groupe de personnes) mais en revanche faire des oraux répartis pour arranger les étudiants, il y a un risque de recours.

M. Sadi indique que ce qui est ressorti ce sont les craintes des étudiants quant aux modes d'évaluation et aux problèmes éventuels de connexion.

M. Gillet confirme que les étudiants chinois n'ont pas accès à la plateforme e.campus depuis la Chine et à Google non plus. Il précise également que tout s'est bien passé.

Mme Lafourcade se joint aux remerciements. Elle confirme que le taux de participation a été très important. 50 % de la note va être en contrôle continu et qui repose sur la manière dont la continuité pédagogique a été faite depuis le début du confinement.

Grosse promotion avec des taux de participation très différents de ceux en amphi ; en ce qui concerne les TD certains étudiants ont été « perdus » et sont réapparus au moment des examens ce qui pose un problème : ils sont défaillants en TD mais aussi au niveau du contrôle continu. Que fait-on pour des étudiants qui ont décroché au début du confinement et ont rattrapé au moment de l'examen et qui se retrouvent sans note en contrôle continu par rapport aux autres qui ont suivi les TD et les cours ?

M.Sadi précise que l'on ne peut pas modifier arbitrairement le pourcentage du contrôle continu ; le 50/50 n'est pas modifiable.

En revanche il est possible d'adapter les notes post et ante confinement dès l'instant que le 50/50 est respecté. Il faut faire attention à la communication utilisée.

Mme Abadie fait part d'une décision prise à la CFVU à la demande des étudiants : réduction du temps notamment pour les tests ou il a été acté que les enseignants proposent un test qui fasse la moitié du temps habituel. Cette information n'était pas très claire : obligation ou pas ?

Réception de mails comminatoires : « je vous rappelle que votre test doit être calibré de telle et telle manière » ; cette consigne sera-t-elle maintenue à la seconde session ?

Le Doyen répond que 4 jours après le conseil de faculté, s'est tenue la CFVU, toutes les décisions qui avaient été prises, l'avaient été sous réserve des décisions du CFVU : à l'issue de cette CFVU une note a été faite, celle-ci n'était en rien contradictoire avec ce qui avait été prévu en conseil de faculté.

Une condition supplémentaire a été demandée par les étudiants : le doublement du temps de l'épreuve. Dans le temps prévu dans le calendrier, il faut poser un sujet qui en temps normal peut être traité par les étudiants dans la moitié de ce temps.

Le Doyen rappelle que la note de la CFVU est obligatoire.

M. Sadi ajoute que dans la note de la CFVU il y a une recommandation obligatoire : « la note de la seconde session vaudra comme une note de la première session » et dans la suite de la note des « points étaient susceptibles d’être votés » sauf que dans « le susceptible » un point un précisé : « en tous les cas il faut que l’épreuve corresponde au double du temps ».

M. Senne souligne l’efficacité et la réactivité d’Emmanuel Dubois, il souhaiterait un investissement plus important de la DIP.

Pour l’EAD, M. Senne s’interroge sur la communication avec les étudiants, ils n’auraient pas eu de communication depuis le 13 avril.

Le Doyen rappelle qu’un support technique a été demandé à la DIP.

Le parti a été pris de ne pas fragmenter l’information ; il faudrait voir pour une communication différente avec les étudiants en enseignement à distance.

Mme Medjkane rappelle qu’exceptionnellement cette année tous les examens sont sur le site de la faculté, EAD compris.

Mme Nicolas-Hémar précise que les étudiants en EAD ont normalement leur espace examen. Les enseignants ont été sensibilisés par le responsable de formation sur la nécessité de communiquer avec les étudiants sur leur épreuve.

Le Doyen rappelle qu’il faut communiquer un maximum avec les étudiants.

III. DISCUSSION SUR LES MODALITES DE DECONFINEMENT AU 11 MAI

Laura Martineau rappelle que la plupart des agents ont été équipés rapidement grâce à l’implication du service informatique.

Un plan de déconfinement très progressif a été constitué et sera effectif à partir du 11 mai.

Dans un premier temps il faut que la composante soit équipé d’un certain nombre d’équipements individuels :

- Masques
- Gel hydroalcoolique

La livraison devrait être faite rapidement.

Les étudiants ne seront pas admis sur le site à l’exception des doctorants qui travaillent dans les laboratoires de recherche ; tous enseignements et les examens se font à distance.

Il sera peut-être envisagé pour la seconde session quelques étudiants en présentiels. Cette décision sera prise durant une réunion du CFVU ou de la cellule de crise ; un plan précis sera mis en place.

Laure Martineau a proposé un plan en conformité avec le CHSCT qui s’est tenu 5 mai.

Un aménagement logistique sera mis en place pour une reprise dès le 11 au matin. Le ménage sera fait lundi matin ; il faut organiser le site, vérifier que les agents présents pourront respecter une distanciation d’au moins un mètre, faire des emplois du temps, faire une circulation dans la faculté même, signature d’un registre à l’arrivée et au départ après de l’accueil, distribution du kit individuel.

Cette mise en place sera organisée par L. Martineau, John Rose et Emilie Urvoy lundi 11 et mardi 12 afin que les personnels puissent rentrer à partir de mercredi matin. La note du CHSCT stipule qu'il faut continuer au maximum le télétravail : seront donc accueillis en priorité les personnes ayant besoin des dossiers papier. Le nombre de personnes revenant sur site est estimé à 20/25 personnes par jour.

Une fois sur le site, les personnes devront travailler porte ouverte pour faciliter la circulation de l'air et pouvoir contrôler que tout se passe bien.

Les postes de travail seront désinfectés tous les jours (notamment à l'accueil où il y aura un roulement de personnel).

Pour la BU : elle ne sera pas ouverte même sur rendez-vous ; la boîte servant à la récupération des livres sera déplacée devant le bâtiment A.

Seul l'accès du 54 boulevard Desgranges sera ouvert.

Mme Lafourcade demande si les réunions (avec notamment les doctorants) seront autorisées à partir de mercredi.

Mme Martineau répond qu'aucune réunion « en présentiel » n'est envisagée, le problème étant d'imposer un sens de circulation.

Le Doyen précise que la Présidente est assez inquiète de toutes les circonstances du déconfinement et des retours aux contacts physiques notamment pour les doctorants.

Un plan de reprise a été discuté en CHSCT et il est assez rigoureux.

Il a été précisé que ce plan peut être amené à évoluer selon la prise en considération des événements jour après jour.

Le Doyen revient sur l'accès boulevard Desgranges et demande à Mme Brault si elle a des précisions de la ville de Sceaux.

Mme Brault intervient suite à la question du Doyen sur la réouverture de la faculté boulevard Desgranges.

Le Maire de Sceaux va sortir un document dont le titre est « un confinement allégé ».

Rentrer dans la faculté est tout à fait possible avec les précautions de circulation ; le port du masque, bien que non obligatoire, est fortement recommandé.

Mme Ferrand-Nagel s'interroge sur la réouverture du Crous.

Mme Martineau répond que le Crous sera ouvert uniquement pour de la vente à emporter (panier repas) ; chacun devra manger dehors en respectant la distance de 2 mètres ou dans son bureau.

Mme Martineau demande aux chefs de service et de laboratoire un état des lieux de la présence des agents, doctorants ou enseignants chercheurs afin que le Crous puisse s'organiser.

Mme Scholastique s'interroge sur l'ouverture des centres de recherches.

Mme Martineau précise qu'il ne faut pas qu'ils soient 10 doctorants dans le même bureau.

Le Doyen précise que les directeurs des laboratoires sont avertis et devront faire un planning de présence pour ceux qui voudront venir et gérer la présence maximale de personnes dans le laboratoire.

Mme Martineau ajoute que des lingettes seront mises à disposition des doctorants qui devront nettoyer leur poste de travail au moment de leur départ.

La manipulation des mêmes documents peut poser un problème, le port des gants n'étant pas forcément recommandé.

Mme Charreire-Petit pose la question de savoir si des doctorants qui sont confinés à plus de 100 km peuvent bénéficier d'une attestation de retour ?

Mme Martineau n'a pas encore de réponse, il faut attendre la décision de la Présidente.

IV. ORGANISATION DE LA SECONDE SESSION D'EXAMENS A DISTANCE

Le Doyen précise qu'au tout début du confinement il a été pressenti que la seconde session pourrait se faire en présentiel, ce n'est maintenant plus le cas.

Quid des étudiants qui composent dans des conditions précaires ?

L'idée générale qui émerge, c'est que le principe de la seconde session se fasse à distance selon les mêmes modalités que pour la première session. Les étudiants qui alors déclareraient avoir été dans l'impossibilité de composer (selon des critères objectifs à déterminer) se verraient proposer une session spéciale. C'est la seule solution qui soit réalisable et qui ne soit pas en contradiction avec la note de la CFVU. Les contraintes restent importantes pour que les étudiants viennent sur site.

Mme Scholastique s'interroge sur le fait que ce n'est pas parce que le taux de défaillance en première session a été faible, que les étudiants ont composé dans de bonnes conditions.

M. Gillet évite au maximum les sessions spéciales qui engendrent souvent voire toujours des remontées négatives des étudiants (soit la session spéciale est considérée comme plus facile, soit c'est l'inverse).

Le Doyen répond qu'il est impossible de créer un double calendrier d'examen, d'où la solution de la session spéciale.

M. Gillet demande s'il l'on a une idée du moment auquel nous pourrions revenir à des sessions « en présentiel » ?

M. Le Doyen répond que le problème c'est que l'on ne sait rien et c'est parce que l'on n'en sait rien qu'il faut proposer la moins mauvaise des solutions.

Mme Charreire-Petit pense qu'il faut partir sur un maximum d'examens à distance. Pour les M2 et la question du stage, il faudrait privilégier au maximum l'oral pour une délibération à la rentrée.

Le principe d'une seconde session à distance est acté ainsi que celui d'une session spéciale pour les étudiants qui n'auraient pas pu composer en raison des circonstances.

Le Doyen précise que les notes doivent être rendues très rapidement pour que les délibérations soient faites dans les temps et la seconde session organisée. Retour des notes le 11 mai.

Même si le QCM a été privilégié, il ne faut pas, forcément, s'en tenir aux notes données par le système. Il est possible de pondérer les notes sur des éléments objectifs.

M. Sadi donne l'exemple d'une question à laquelle personne n'aurait répondu, celle-ci peut être neutralisée au niveau du barème ainsi qu'au regard du contrôle continu.

Mme Charreire-Petit précise qu'un outil existe qui permet d'analyser les taux de réponse question par question.

M. Sadi rappelle qu'il faut vraiment faire preuve de bienveillance.

Mme Lafourcade précise que l'outil « test » d'eCampus est très bien fait et qu'il est possible de faire des simulations.

Le Doyen se fait le relai de l'ensemble du conseil et remercie chaleureusement M. Emmanuel Dubois.

M. Dubois ajoute que la même plateforme sera utilisée pour la seconde session.

Mme Nicolas-Hémar se demande où est sa responsabilité, en tant que responsable de formation, sur le bon fonctionnement des examens ?

La liste des inscrits doit-elle être contrôlée sur e.Campus ? et concernant les tiers temps ?

M. Dubois répond que les espaces EAD sont créés et les étudiants inscrits. En revanche, ont-ils eu une information de la part du secrétariat de l'EAD ?

Les étudiants en tiers temps sont également inscrits. Quelques retours d'incidents d'inscription mais ils ont été traités.

Il est mieux de faire un recensement, si possible des étudiants présents.

Tous les responsables de formation peuvent être rattachés à l'espace d'examens correspondant à leur formation. Un paramétrage pour les tiers temps a été mis en place pour tous les examens.

M. Senne demande lorsqu'il y a un problème de listing et qu'il faut procéder à l'inscription d'un étudiant qui n'aurait pas été sur la liste, il se trouve en « appropriation du cours » ; peut-on confirmer qu'il ne peut pas modifier les questions ?

M. Dubois répond qu'il n'a pas eu de retour de la cellule e.Campus, mais le système d'appropriation des cours est un système qui est spécifique à notre université. Les cours sont rattachés à un enseignant.

V. ORGANISATION DES INSCRIPTIONS

Ce point est spécifique car lié à un CHSCT local qui n'a pas eu lieu.

Cette question est élargie à la problématique de la rentrée prochaine : il est d'ores et déjà spécifié que la rentrée est considérée comme « anormale », ce qui emportera des conséquences sur les inscriptions.

L'équipe de direction tient à indiquer que ce n'est pas parce que nous avons été pionnier et réactifs dans la mise en place de continuité pédagogique, que ces modalités constituent une nouvelle normalité. Les inquiétudes relatives à une rentrée dégradée sont légitimes : la possibilité que les amphithéâtres demeurent partiellement voire totalement fermés, que les cours ne puissent pas se dérouler de façon équivalente à la normale...

Il ne faudrait pas qu'une anomalie devienne une normalité. Y aurait-il un avantage économique au télétravail et aux cours à distance ?

Une réflexion a émergé sur la valeur de notre mission à distance ?

Si les amphithéâtres ne devaient pas rouvrir complètement, faudrait-il envisager de diviser les cohortes importantes ? (L1 division A et B - une semaine sur deux).

Pour Mme Charreire-Petit, le problème est peut-être plus important pour les futures L1. Nous pourrions demander à la DIP des captations pour tous les cours.

Le Doyen répond qu'effectivement la situation des L1 va poser beaucoup de questions et de problèmes en raison du baccalauréat très particulier de cette année.

Mme Labarthe précise que de nombreuses facultés indiquent d'ores et déjà que les cours en amphithéâtres n'auront pas lieu, le problème ne se pose pas que pour les cours en amphithéâtre, mais aussi pour les TD et les séminaires.

M. Gillet précise que seules les salles E5 et E6 sont équipées, il serait bon d'anticiper et d'équiper plus de salles.

M. Ricard précise qu'il faudrait un technicien dédié.

Mme Ferrand-Nagel rapporte que lors de la réunion sur les étudiants internationaux la semaine dernière, il a été dit que de nombreux étudiants étrangers ne pourront pas arriver. Mme Dufour-Gergam demandait de doubler tous les cours en présentiels en visioconférence pour eux. Cela veut-il dire : « filmer tous les cours ? »

Le Doyen pense que l'audio c'est bien et facile, mieux que la vidéo.

M. Gillet intervient pour dire qu'en mathématiques c'est très difficile de faire des démonstrations en audio. En revanche il est possible d'utiliser Power Point et de transférer sur e.Campus.

Mme Crespy-Faure envisage une année blanche au niveau de l'achat de manuels papier afin de reporter les crédits vers la documentation électronique. Un travail de collaboration est en cours avec les enseignants de science pour la création d'un SPOC. Les bibliothèques pourraient envisager de développer un service d'assistance à la mise ne forme des cours préparés par les enseignants.

Les BU pourraient collaborer avec les enseignants.

L'enseignant produit son cours et les BU l'assistent ; l'enseignant reste l'auteur et les BU l'aident à récupérer par exemple les illustrations, vérifier les droits et la DIP se consacre à l'aspect strictement technique de mise en ligne du cours.

Le SPOC (histoire des sciences) devrait être disponible en janvier 2021.

M. Sadi précise qu'il faut laisser le choix à l'enseignant.

Le Doyen souhaite proposer une journée d'études sur le thème de la rentrée (modalités pédagogiques pour la rentrée).

Mme Placidi-Frot souligne que certains M2 ne se prêtent pas à un basculement en distanciel. Faut-il envisager de recruter de plus petites promotions ?

Le Doyen et certains enseignants chercheurs s'inquiètent que les enregistrements finissent par totalement dépeupler les amphithéâtres et les cours. Cela obligerait à totalement revoir nos modalités d'enseignement, à réévaluer systématiquement le contenu des cours, à revoir la pédagogie. Beaucoup d'enjeux vont sortir de cette crise sanitaire (économiques, académiques) ; il faut y songer dès maintenant.

M. Sadi pense qu'il ne faut pas voir tout en noir, il est possible de trouver une adaptation, il existe des solutions.

Mme Placidi-Frot fait un point sur les RI.

Sur les sortants, sous réserve de l'acceptation des universités partenaires : les étudiants partiraient en Europe, via Erasmus ; en revanche et à priori, les mobilités sortantes extra européennes seraient suspendues au moins le premier semestre.

Deux destinations importantes : le Québec (épidémie maîtrisée et bon système de santé) et Wuhan (personne au premier semestre).

Pour les entrants : accueil des étudiants européens sans souci. Les autres seraient également accueillis mais avec une quatorzaine obligatoire (faire attention sur les demandes de visas pour une arrivée 15 jours avant le début des cours).

Le calendrier de soutien aux bourses a été repoussé au 21 mai et faut panacher la sélection des candidats.

Les directives de Paris Saclay sont de favoriser les cours à distance sur le premier semestre.

La séance est levée à 11h30.